

FRANCE updated version for Interpreters *version actualisée* (21)
Jendredi 16 h

**Déclaration de la France
au segment de haut niveau de la 52ème Commission des stupéfiants**

(Vienne – 12 mars 2009)

Madame la Présidente,
(Félicitations)

La France souscrit pleinement au discours de la République tchèque, prononcé au nom de l'Union Européenne.

Je voudrais rappeler d'emblée l'importance fondamentale que nous attachons au rôle des Nations unies dans la lutte contre le trafic de drogue.

Sous la présidence de la Namibie, nous avons préparé un projet de déclaration politique qui est un très bon texte. Il prolonge dix ans d'un processus ambitieux, qui a enregistré des succès mais aussi, reconnaissons-le, n'a pas pu atteindre l'ensemble de ses objectifs. Nous ne devons pas pour autant renoncer à agir, bien au contraire

Plus que jamais nous devons, tous, nous impliquer pour renforcer l'efficacité de la lutte contre les drogues. Pour cela, il nous faut réfléchir à nos objectifs et à nos méthodes de travail au sein de la Commission des stupéfiants, ainsi qu'aux moyens d'en dynamiser les travaux.

Mais cette réflexion doit aussi dépasser les murs de la Commission. Car la drogue, qui reste un problème d'ordre social et économique, représente désormais un enjeu de sécurité internationale majeur. Nous devons être à même de mobiliser efficacement l'ensemble des outils qui peuvent contribuer à la lutte contre ce fléau. Je ne citerai qu'un exemple : l'adoption par le Conseil de sécurité en juin 2008 de la résolution 1817, présentée par la France et l'Afghanistan, a permis de donner un nouvel élan à la lutte contre le détournement de précurseurs chimiques. La notification officielle par l'Afghanistan qu'il n'avait pas de besoin légitime d'anhydride acétique en est un premier résultat concret. C'est un progrès sérieux, qui est le fruit d'une synergie nouvelle entre les enceintes des Nations unies à New York et à Vienne.

La déclaration politique que nous avons négociée, et que nous adopterons ce soir, reflète cette nouvelle approche de la drogue. Elle souligne, dans son préambule, l'étendue des menaces que le trafic de drogue fait peser sur le développement durable, la stabilité politique, les institutions démocratiques, sur la lutte contre la pauvreté, la sécurité nationale et l'Etat de droit.

Cela est vrai de toutes les drogues : l'opium et ses dérivés, la cocaïne, le cannabis, les amphétamines et substances psychotropes, tous visés par le texte de cette déclaration politique.

Madame la Présidente,

Nous savons que les trafiquants se jouent des frontières, que les liens entre le terrorisme et le trafic de drogue représentent une menace grave, tant au niveau des Etats qu'au niveau international, et que des organisations criminelles transnationales prennent dans certains pays le contrôle de pans entiers de l'économie.

Nous tenons à remercier le Directeur Exécutif de l'ONUDC, Monsieur Antonio Maria Costa, d'avoir mis en lumière, dans l'excellent rapport présenté à cette Commission, l'imbrication existant entre le trafic de drogue et la criminalité organisée et le fait que ces deux fléaux constituent aujourd'hui également une menace pour la sécurité des Etats.

Mais il est clair, à nos yeux, que la montée en puissance de la criminalité transnationale organisée a aussi bien d'autres causes que l'accroissement du trafic de drogue, et qu'elle ne peut en aucun cas être présentée comme une conséquence - fût-elle inattendue - de l'application des conventions internationales qui visent précisément à la combattre.

C'est pourquoi nous devons travailler ensemble en gardant à l'esprit que les responsabilités sont partagées par tous. Nous ne pouvons plus en effet raisonner en opposant pays de production, pays de transit et pays de consommation, puisque tous sont désormais touchés par les différents aspects du problème. A ce fléau mondial, la communauté internationale doit opposer une réponse globale et solidaire.

Madame la Présidente,

Les axes que nous proposons, et qui sont contenus dans la déclaration politique que nous allons solennellement adopter, sont connus. La France souhaiterait toutefois préciser son point de vue sur certaines questions qui lui tiennent particulièrement à cœur :

- La drogue demeure, avant toute chose, un drame pour les individus qui la consomment. La responsabilité première des Etats est de les accompagner et de réduire autant que possible les conséquences, en particulier médicales, de cet emprisonnement mental et physique. Le plan gouvernemental français 2008-2011 de lutte contre les drogues et les toxicomanies a retenu à cet égard trois orientations essentielles : prévenir les premières consommations de produits illicites, conduire une action résolue pour que l'offre de produits diminue de manière significative, et diversifier la prise en charge sanitaire des usagers de drogues et d'alcool, en ciblant particulièrement les populations les plus exposées et les plus vulnérables.

- Il n'est pas admissible que les efforts, immenses, entrepris par la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité dans les Etats en situation de sortie de crise soient menacés par le trafic de drogue. Nous ne pouvons pas davantage accepter la déstabilisation ou la fragilisation de nations par ces trafics et les phénomènes de corruption qui leur sont liés.

- Nous devons imaginer de nouvelles parades face à la stratégie des réseaux du narco-trafic, en amont, comme la lutte contre le détournement de précurseurs, ou en aval, pour entraver les techniques du blanchiment.

- Nous devons poursuivre dans la voie du développement des cultures alternatives à la production de drogues agricoles, tout en faisant prendre conscience de l'impact environnemental négatif que la production de coca, de pavot ou de cannabis comporte sur le long terme

- La gravité de la menace que représente l'essor spectaculaire de la production et de la consommation des drogues de synthèse dans tous les pays doit faire l'objet de mesures ambitieuses et innovantes destinées à contrer dès maintenant leur développement.

Madame la Présidente,

La Commission des stupéfiants a devant elle d'immenses chantiers à mener avec l'aide de l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) et de l'OICS (Organe International de Contrôle des Stupéfiants) sans lesquels nous ne pourrions guère progresser.

Mon pays souhaite assumer pleinement la responsabilité qui est la sienne dans ce combat et contribuer à l'émergence d'idées nouvelles, de partenariats solidaires. Nous formulons donc le vœu qu'avant 2011, l'Assemblée générale des Nations unies consacre une session spéciale à la question du trafic de drogue.

Croyez, Madame la Présidente, que la France est pleinement déterminée à déployer tous les efforts possibles dans ce combat essentiel.

Je vous remercie./.